

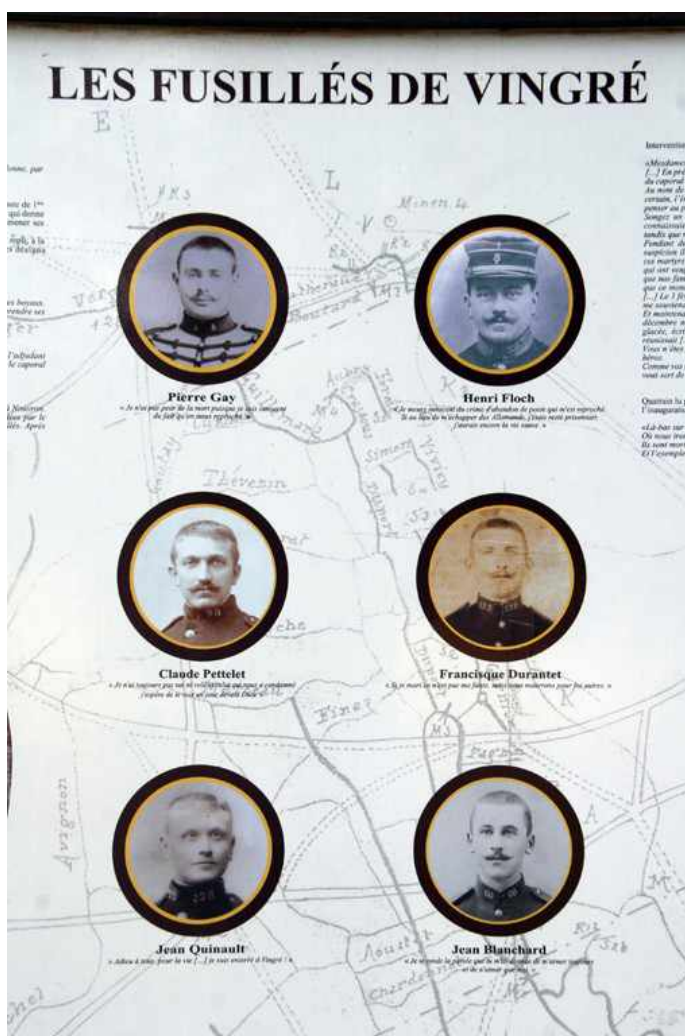
VINGRE (AISNE), 4 DECEMBRE 1914, 7H30 :



Erigé grâce à une souscription et une campagne de presse orchestrées par la Ligue des Droits de l'Homme avec le soutien des départements de l'Allier et de la Loire, ce monument a été inauguré le 5 avril 1925 en présence de nombreux anciens combattants du 298^e régiment d'infanterie.

Il rappelle une page terrible de la Grande guerre : celle des fusillés pour l'exemple de Vingré.

QUI SONT CES HOMMES ?



Pierre GAY

Né en 1884 à Treteau dans l'Allier, inhumé à Treteau. Cultivateur

Henri FLOCH

né en 1881 à Breteuil sur Iton dans l'Eure, inhumé à Breteuil. Greffier de justice de paix.

Claude PETTELET

Né en 1887 à La Guiermie dans l'Allier, inhumé à La Guiermie. Cultivateur.

Francisque DURANTET

Né en 1878 à Ambierle dans la Loire, inhumé à Ambierle. Cultivateur.

Jean QUINAULT

Né en 1886 à Saint Victor dans l'Allier, inhumé à Vallon en Sully. Cultivateur.

Jean BLANCHARD

Né en 1879 à Ambierle dans la Loire, inhumé à Ambierle. Cultivateur.

QUEL CRIME ONT-ILS COMMIS POUR ÊTRE FUSILLÉS ?

Les faits remontent au 27 novembre 1914. Ils sont accusés par la hiérarchie militaire « **d'abandon de poste devant l'ennemi** » alors qu'ils avaient battu en retraite face à une attaque soudaine des Allemands et qu'un ordre de repli avait été donné. Réuni le 3 décembre, un conseil de guerre les condamne à la peine de mort.

En savoir plus : <http://archives.allier.fr/1937-les-fusilles-de-vingre.htm>. Vous pourrez consulter le livre de marche du 298° RI, le registre matricule des trois soldats bourbonnais et lire leurs lettres d'adieu :

«... Pardonne-moi bien de la peine que je vais te faire ainsi qu'à mes pauvres parents. Je vais demander l'aumônier pour me confesser, on ne me le refusera pas, je suis innocent. Adieu, je ne sais plus quoi te mettre, moi qui avait tant de choses à te dire. Oh ! Pardonne-moi encore une fois, ainsi que mes chers parents, je n'ai pas peur de la mort puisque je suis innocent du fait qu'on me reproche». Pierre Gay.

L'exécution, un rituel :

http://webdoc.rfi.fr/fusilles-premiere-guerre-mondiale-14-18/#l_execution_un_rituel

http://webdoc.rfi.fr/fusilles-premiere-guerre-mondiale-14-18/#reperes_historiques

LA MEMOIRE DES MARTYRS DE VINGRE.

En janvier 1921, la Cour de cassation réhabilita les fusillés de Vingré.

Cour de cassation : La Cour de cassation est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire français. Siégeant dans l'enceinte du palais de justice de Paris, la Cour de cassation a pour mission de contrôler l'exacte application du droit par les tribunaux et cours d'appel. Afin de garantir une interprétation uniforme de la loi, l'article L 411-1 du code de l'organisation judiciaire dispose : "Il y a pour toute la République une Cour de cassation".

Réhabiliter : « Rendre à quelqu'un qui a été condamné ses droits perdus et l'estime publique, en reconnaissant son innocence ». (Le Petit Robert).

Cette réhabilitation doit beaucoup à l'action de **Claude Lafloque**, caporal au 298° RI et secrétaire de l'amicale des anciens du 298° :

Né le 16 juillet 1879 à Vichy, Claude Lafloque dit Claudius est employé de banque à la Société générale de Vichy. « Dans son dossier personnel conservé par son employeur, il est décrit comme un homme timide et effacé. Cela a dû lui coûter d'entreprendre cette action de réhabilitation », reconnaît Denis Rolland (auteur de l'ouvrage « Les fusillés de Vingré, le serment de Claudius Lafloque »). Claudius Lafloque est père de deux enfants et soldat de réserve. Il rejoint le 298e RI à l'automne. Il est présent lors de l'attaque du 27 novembre... Denis Rolland a retrouvé la trace du soldat vichyssois en consultant la correspondance de la famille de Jean Blanchard, un des Martyrs, il y a trois ans. Il a aussi étudié les lettres écrites aux veuves des fusillés. «Après la guerre, Claudius Lafloque est devenu secrétaire de la section vichyssoise de l'Union Nationale des Combattants et a cherché des témoins pour la réhabilitation des fusillés. Il a été l'élément moteur de ce procès ... Malgré des accusations de pacifisme, le Vichyssois continue ses recherches. « Lors du procès pour la réhabilitation des soldats, qui est très médiatisé, on ne parle plus de Claudius Lafloque. Il est tombé dans l'oubli ». Cependant, il gagne son combat car la Cour de Cassation réhabilite les fusillés de Vingré le 18 février 1921 ». In <http://www.lasemaineidelallier.fr/article/16/10/2014/un-vichyssois-rehabilite-les-fusilles/7434>



Diplôme de réhabilitation de Jean Blanchard.

A Ambierle, une stèle a été érigée en hommage aux soldats Blanchard et Durantet :



« Hommage aux six soldats fusillés pour l'exemple le 4 décembre 1914 à Vingré (Aisne), victimes de la rage du militarisme » (délibération du Conseil Municipal d'Ambierle du 21 février 1921 saluant 2 des 6 fusillés de la commune. La réhabilitation des fusillés de Vingré ayant été obtenue le 29 janvier 1921 ».

A Vingré même, à l'initiative de l'association « Soissonnais 14-18 », les portraits et dernières lettres des fusillés sont affichés sur les murs du village :



Des municipalités donnèrent le nom de Vingré à des rues : rue de Vingré à Cuxac d'Aude (près de Narbonne) et à Vichy ; rue des martyrs de Vingré à Saint Etienne.

A Riom (Puy de Dôme), à l'initiative de l'Arac (Association Républicaine des Anciens Combattants) **est érigé un obélisque en lave de Volvic**. De type pacifiste, le monument célèbre le souvenir des fusillés pour l'exemple et des mutins de 1917. Il est inauguré le 11 novembre 1922 :



L'ARAC aux victimes innocentes des conseils de guerre 1914-1918

(ajout : et à celles de la Gestapo et de la Milice 1939-1945)

Hommage de la ville de Riom

Liberté. Egalité. Fraternité

A ceux de Vingré, de Flirey, de Fleury, de Fontenoy, de Manteauville, et de Souain (*).

(*) Localisation des lieux :

Aisne, Meurthe-et-Moselle, près de Verdun, Aisne, Vosges, Marne.

Ce monument côtoie le monument officiel, celui des « morts pour la patrie ».

Autres lieux de mémoire et de recueillement : les pierres tombales des fusillés.

A l'exception de celles de Jean Quinault « **martyr de Vingré tué le 4 décembre 1914 dans sa 28^e année** », et de Claude Pettelet « **soldat au 298^e d'infanterie victime de Vingré le 4 décembre 1914 à l'âge de 27 ans** », aucune épitaphe ne mentionne clairement les circonstances de la mort : Jean Blanchard est « **tué à Vingré** », Pierre Gay « **est décédé à Vingré** ». Quant Henri Paul Floch, « **caporal au 298^e RI** », il est « **mort au champ d'honneur à Vingré** ».

En savoir plus : http://soissonnais14-18.net/articles.php?lng=fr&pg=2245&mnu_modacol=W

En 1921, un anonyme écrit une chanson : « Les innocents de Vingré ».

Celle-ci figure au programme de la cérémonie de commémoration organisée le 6/12/2014 par le Conseil général de l'Aisne, en présence des familles des fusillés :

« C'était six gars contents de vivre
 Qu'avaient dû prendre le flingot
 Pour que la France puisse vivre
 Ils firent la chasse aux corbeaux
 Mais dans la tranchée
 Pas trop exposée
 Un ordre leur vint : Ne restez pas là !
 Et sans plus rien dire

Vite ils obéirent
Car les petits gars étaient de bons soldats
Mais l'ordre fut désapprouvé

Et d'abandon d' poste ils furent accusés »...

La suite sur <http://www.chansons-net.com/histoire/index.php?param1=MI0472.php>

LA QUESTION DES FUSILLES DE LA GRANDE GUERRE RESURGIT REGULIEREMENT DEPUIS L'ARMISTICE DE 1918, PROVOQUANT DES POLEMIQUES.

En effet, la fin de la guerre est loin de signifier l'oubli des exécutions. Dès 1919, des procédures de réhabilitation sont engagées : par un ancien combattant comme on vient de le voir pour Vingré ; par les veuves des fusillés comme Blanche Maupas, veuve du caporal Charles Maupas, fusillé pour l'exemple avec trois autres caporaux à Souain en mars 1915. Il lui faudra attendre 1934 pour obtenir satisfaction.

En savoir plus sur Charles Maupas et les caporaux de Souain :
<http://www.reseau-canope.fr/pour-memoire/les-fusilles-de-la-grande-guerre/les-fusilles-apres-la-grande-guerre-la-question-des-memoires-familiales/la-place-des-fusilles-dans-les-memoires-familiales-lexemple-de-la-famille-maupas/>

C'est que l'enjeu est d'importance. Enjeu moral : celui de l'honneur d'un homme condamné à mort après une désignation arbitraire —« *En temps de guerre, dans l'application de la peine, il faut envisager le point de vue de l'exemplarité comme infiniment supérieur au point de vue du châtement. Il s'agit moins de punir un coupable que d'empêcher par la sévérité de la répression la contagion du mal* (*)». **Enjeu mémoriel : le nom du fusillé n'est pas inscrit sur le monument aux morts de la commune. Enjeu économique : les veuves des fusillés pour l'exemple ne perçoivent pas de pension. Enjeu social enfin : honte et humiliation des familles de fusillés frappées d'ostracisme par le village.**

(*) : Avis du commissaire rapporteur sur l'exécution de la peine, 13 septembre 1914. In Les collections de L'Histoire n°21. Lointain rappel de la décimation pratiquée par Rome lors des défaites de son armée.

La dernière polémique remonte au « 5 novembre 1998 : ce jour-là, à Craonne (Aisne), sur le Chemin des Dames, lieu de l'offensive Nivelle, le premier ministre socialiste **Lionel Jospin** avait émis un souhait : celui que les mutins « **fusillés pour l'exemple au nom d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égal que la dureté des combats réintègrent aujourd'hui pleinement notre mémoire nationale** ». La droite avait protesté, faisant valoir que la réhabilitation n'était « pas le meilleur exemple à donner ». Dix ans plus tard, en 2008, le **président Nicolas Sarkozy**, en visite à Douaumont, rendait à son tour hommage aux exécutés **qui « ne s'étaient pas déshonorés, n'avaient pas été des lâches, mais simplement étaient allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces ».**

In <http://www.la-croix.com/Actualite/France/Un-rapport-preconise-de-tourner-la-page-pour-les-fusilles-de-14-18-2013-09-27-1026757>

Pour le centenaire, le président Hollande a proposé ce que l'historien Nicolas Offenstadt qualifie de « **solution de connaissance, culturelle** » : une salle au musée des Invalides :
<http://webdoc.rfi.fr/fusilles-premiere-guerre-mondiale-14-18/#Rehabilitation>

.....

Entre 1914 et 1918, entre 500 et 600 soldats sont passés par les armes dans l'armée française. Tous n'ont pas été réhabilités.



Surfer :

- ♦ <http://webdoc.rfi.fr/fusilles-premiere-guerre-mondiale-14-18/#Accueil>
7 dossiers avec les interventions de l'historien Nicolas Offenstadt
- ♦ <http://www.tv5monde.com/cms/chaine-francophone/info/Les-dossiers-de-la-redaction/centenaire-1914-1918/p-28570-Cent-ans-apres-la-voix-des-fusilles-de-la-Grande-Guerre.htm>
- ♦ http://www.google.fr/imgres?imgurl=http%3A%2F%2Fwww.francetvinfo.fr%2Fimage%2F74w1yvw56-45ea%2F1500%2F843%2F2644619.jpg&imgrefurl=http%3A%2F%2Fwww.francetvinfo.fr%2Fesociete%2Fvideo-les-fusilles-pour-l-exemple-de-14-18-bientot-rehabilites_425269.html&h=843&w=1498&thnid=9K6m_WFYnCCuaM%3A&zoom=1&docid=1AS1iGJISGhKrM&ei=BT57VPutD8XaaljZgsAB&thm=isch&iact=rc&uact=3&dur=359&page=1&start=0&ndsp=22&ved=0CCgQrQMwAg